

**AVIS PUBLIC RELATIF À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1011-008**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté, lors de la séance tenue le 26 mai 2026, le projet de règlement suivant :

Règlement modifiant le Règlement numéro 1011 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Terrebonne, afin d'abroger une disposition interprétative relative à la signature électronique de plans

Une assemblée publique de consultation concernant ledit projet aura lieu le **10 juin 2026, à 16h30, à l'édifice Louis-Lepage** situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne.

Au cours de cette assemblée, un conseiller ou une conseillère désigné(e) par le maire ou la mairesse suppléante pour exercer cette fonction, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

L'objet du projet de règlement numéro 1011-008 est :

- a) L'abrogation de l'article relatif à la signature électronique des documents.

Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Terrebonne.

Le projet de règlement numéro 1011-008 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 1011-008 peut être consulté sur le site Internet de la Ville, et fait suite au présent avis.

Toute information additionnelle peut être obtenue à la Direction du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Terrebonne située au 775, rue Saint-Jean-Baptiste à Terrebonne, ou par courriel à questions@ville.terrebonne.qc.ca.

Donné à Terrebonne, le 3 juin 2026.

LE GREFFIER,



Signé numériquement par Jean-François Milot
DN : cn=Jean-François Milot, c=CA,
o=Ville de Terrebonne, ou=Directeur du
Greffe, email=Jean-
Francois.Milot@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2026.06.03 14:58:06 -0400'

Me Jean-François Milot, avocat



**Règlement modifiant le
Règlement numéro 1011 sur les
plans d'implantation et
d'intégration architecturale de la
Ville de Terrebonne, afin
d'abroger une disposition
interprétative relative à la
signature électronique de plans**

PROJET

RÈGLEMENT NUMÉRO 1011-008

Séance du conseil de la Ville de Terrebonne, tenue à l'endroit ordinaire de la séance du conseil municipal le _____ 2026, à laquelle sont présents :

sous la présidence de _____.

ATTENDU QUE la Direction de l'urbanisme durable met de l'avant une pratique d'amélioration continue et d'optimisation de ses processus afin d'améliorer le service à la population;

ATTENDU QU'un article du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1011* traite du même objet que le *Règlement relatif aux permis, certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 1004-2*, l'abrogation de ce doublon est nécessaire afin d'assurer une uniformité entre les différents règlements d'urbanisme ;

ATTENDU la recommandation CE-2026-__-REC du comité exécutif en date du _____ 2026;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil municipal tenue le _____ 2026 par le conseiller/conseillère _____, qui a également déposé le projet de règlement à cette même séance;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1011-008 en date du _____ 2026 ;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le _____ 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire, conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU:

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

ABROGATION DE L'ARTICLE RELATIF À LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS

L'article 9 du *Règlement numéro 1011* est abrogé.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Maire

Greffier

<i>Projet de règlement adopté :</i>	_____	2026 (-2026)
<i>Avis de motion :</i>	_____	2026 (-2026)
<i>Assemblée publique de consultation :</i>	_____	2026	
<i>Règlement adopté :</i>	_____	2026 (-2026)
<i>Approbation de la MRC :</i>	_____	2026	
<i>Entrée en vigueur du règlement :</i>	_____	2026	
<i>Promulgation du règlement :</i>	_____	2026	

